



Première réunion du Groupe d'étude régional GloBallast

Dubrovnik, Croatie, 11-12 septembre 2008

REMPEC/WG.29/11
16 septembre 2008

Original: français
anglais

RAPPORT FINAL
DE LA PREMIÈRE RÉUNION
DU GROUPE D'ETUDE RÉGIONAL GLOBALLAST

Dubrovnik, Croatie, 11 - 12 septembre 2008



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
OUVERTURE DE LA RÉUNION	2
ORGANISATION DES TRAVAUX	3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
BREF EXPOSÉ DU PARTENARIAT GLOBALLAST ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	3
ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE	3
RAPPORTS DE SITUATION DES PAYS PARTENAIRES LEADERS (LCPs)	4
RAPPORTS DE SITUATION DES PAYS PARTENAIRES (PCs) ET AUTRES INITIATIVES	4
PROJET DE MANDAT POUR LE GROUPE D'ÉTUDE RÉGIONAL.....	5
ELÉMENTS À INCLURE DANS LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE SUR LA GESTION DES EAUX DE BALLAST DES NAVIRES	5
RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER RÉGIONAL SUR LES QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION DES EAUX DE BALLAST (EGYPTE, ALEXANDRIE, 14-17 AVRIL 2008)	6
QUESTIONS DIVERSES.....	7
ADOPTION DES MINUTES DE LA RÉUNION.....	7
CLÔTURE DE LA RÉUNION.....	7
ANNEXE I LISTE DES PARTICIPANTS	
ANNEXE II LISTE DES DOCUMENTS	
ANNEXE III ORDRE DU JOUR	
ANNEXE IV TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPE D'ÉTUDE RÉGIONAL SUR LE CONTRÔLE ET LA GESTION DES EAUX DE BALLAST DES NAVIRES	
ANNEXE V PRINCIPES ET ELÉMENTS POUVANT FIGURER DANS UNE STRATEGIE MÉDITERRANÉENNE SUR LA GESTION DES EAUX DE BALLAST DES NAVIRES	
ANNEXE VI PAYS CHEFS DE FILE ET GROUPES THEMATIQUES	

INTRODUCTION

1. La Première réunion du groupe d'étude régional GloBallast été organisée par le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC), dans le cadre du projet FEM / PNUD / OMI « Partenariat pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nocifs via les eaux de ballast des navires (Partenariat GloBallast), à Dubrovnik, Croatie, les 11 et le 12 septembre 2008. La réunion était organisée en coopération avec le Centre d'Activités Régional pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP). La réunion s'est tenue grâce au soutien du Ministère de la Mer, des Transports et des Infrastructures du gouvernement de la Croatie, Pays Partenaire Leader (PPL) du Projet GloBallast. Elle s'est tenue à l'hôtel Tirena à Dubrovnik.

2. Les objectifs principaux du groupe d'étude régional GloBallast étaient les suivants:

- a) discuter et s'accorder sur les Termes de référence proposés pour le groupe d'étude de la région de la Méditerranée;
- b) discuter et s'accorder sur les principaux éléments et principes devant figurer dans une stratégie méditerranéenne sur la gestion des eaux de ballast des navires.

3. Toutes les Parties contractantes de la Convention de Barcelone ont été invitées à participer à la réunion. Les invitations ont été adressées aux Correspondants GloBallast officiels de REMPEC dont il était prévu qu'ils participent au groupe d'étude, et pour les Parties contractantes n'ayant pas désigné de Correspondant GloBallast, aux Correspondants Prévention officiels de REMPEC.

4. Dans la mesure où cette réunion du groupe d'étude régional GloBallast est la première d'une série de réunions autour de l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne sur la gestion des eaux de ballast des navires, les Parties contractantes avaient été invitées à désigner des représentants officiels de leur gouvernement au fait des questions relatives aux eaux de ballast des navires et aux espèces aquatiques envahissantes, et habilités à prendre des décisions pour le compte de leur gouvernement.

5. L'invitation à la réunion a été également faite aux agences spécialisées des Nations Unies, à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux associations et organisations professionnelles internationales dont le champ d'activité rejoint celui de la réunion.

6. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes ont participé à la réunion :

ALBANIE	LIBAN
BOSNIE & HERZÉGOVINE	MALTE
CROATIE	MONACO
CHYPRE	MONTÉNÉGRO
COMMISSION EUROPÉENNE	SLOVÉNIE
ÉGYPTE	ESPAGNE
FRANCE	SYRIE
GRÈCE	TUNISIE
ISRAËL	TURQUIE
ITALIE	

7. L'Algérie, la Libye et le Maroc, pour des raisons imprévues, n'ont pas participé à la réunion.
8. HELMEPA (Hellenic Marine Environment Protection Association) et TURMEPA (Turkish Marine Environment Protection Association) étaient représentées.
9. OMI-GloBallast et le Comité de la Protection du Milieu Marin (MEPC) de l'Organisation Maritime Internationale (IMO) ont participé à la réunion, ainsi que le CAR/ASP et le Centre d'activités régional du programme d'actions prioritaires (CAR/PAP).
10. La liste des participants figure en **Annexe I** au présent rapport.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

11. Le directeur de REMPEC, M. Frédéric Hébert, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le gouvernement de la Croatie, qui, en tant que Pays Partenaire Leader (PPL) a accueilli la Première réunion du groupe d'étude régional GloBallast, et, par son concours a rendu possible son organisation. Il a aussi remercié le CAR/ASP, qui a contribué à l'organisation de la réunion. Il a ensuite donné la parole aux représentants du maire de Dubrovnik et au Préfet du Comté de Dubrovnik, qui ont souhaité la bienvenue aux participants.
12. Mme Maja Markovčić-Kostelac, Directrice du département juridique et international au Ministère de la Mer, des transports et des infrastructures au nom de M. Branko Bačić, Secrétaire d'Etat de la Mer, des transports et de l'infrastructure a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance de la question de la gestion des eaux de ballast des navires pour la Croatie et de l'engagement de son pays, en tant que Pays Partenaire Leader (PPL) au sein du Projet 'Partenariat GloBallast'.
13. Le Président du MEPC de l'OMI, M. Andreas Chrysostomou, s'est alors adressé aux participants concernant l'adoption de la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM) et l'importance de sa ratification et de sa mise en œuvre. Il a également souligné le fait que le Projet 'Partenariat GloBallast' fournit une excellente voie pour aider les pays à prendre la mesure du problème, surveiller son évolution, et se préparer à la mise en œuvre de la Convention. Après avoir rappelé le travail qui se déroule au sein du MEPC de l'OMI sur la question de la gestion des eaux de ballast des navires, il a félicité les participants, tout en exprimant sa certitude que leurs travaux porteraient leurs fruits et que les Etats bordant la mer Méditerranée seraient bientôt en mesure de ratifier la Convention.
14. M. Jose Matheickal, Conseiller technique principal du projet OMI-GloBallast, a présenté la question des eaux de ballast de navires et les actions entreprises par l'OMI, en mettant l'accent sur le Projet 'Partenariat GloBallast' et sur les activités à mener dans la région méditerranéenne.
15. M. Frédéric Hébert a remercié les orateurs et a porté à la connaissance des participants à la réunion le message du Dr Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), lequel a mis en évidence les principaux risques engendrés par les espèces étrangères envahissantes dans le monde, les objectifs fixés par la CDB en vue de lutter contre ces risques et les travaux réalisés. M. Hébert a ensuite souhaité aux participants une session fructueuse et a déclaré l'ouverture de la réunion.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DES TRAVAUX

2.1 Règlement intérieur

16. La réunion a décidé d'adopter *mutatis mutandis* le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et aux protocoles associés (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

2.2 Election du bureau de la réunion

17. Les participants ont élu à l'unanimité comme Présidente Mme Maja Markovčić-Kostelac (Croatie), M. Mourad Ghorbel (Tunisie) comme Vice-président et M. Pierre Bouchet (Monaco) comme Rapporteur.

2.3 Langues de travail et documents

18. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. Une interprétation simultanée anglais/français était disponible pendant toutes les sessions. Tous les documents de travail préparés par REMPEC étaient disponibles préalablement à la réunion dans les deux langues. La liste des documents est donnée à l'**Annexe II**.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire présenté dans le document REMPEC/WG.29/3/2, qui est reproduit en **Annexe III** du présent rapport, ainsi que l'emploi du temps de la réunion présenté dans le document REMPEC/WG/29/3/3.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: BREF EXPOSÉ DU PARTENARIAT GLOBALLAST ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

20. Avant de commencer sa présentation, le représentant OMI-GloBallast a projeté le documentaire OMI-BBC « Invaders of the Sea ». Il a ensuite présenté le document REMPEC/WG.29/4 « Bref exposé sur le Partenariat GloBallast et sur le Plan de mise en œuvre du projet » exposant les principales avancées réalisées en terme de développement du Projet et de mise en œuvre des activités du Projet au plan international.

21. La réunion a pris note des informations fournies.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE

22. Le REMPEC et le CAR/ASP ont présenté le document REMPEC/WG.29/5 « État de mise en œuvre du Projet de Partenariat GloBallast dans la région de la Méditerranée » qui proposait un exposé des activités préparatoires réalisées par les deux Centres pour le développement du Projet et sa mise en œuvre sur le plan régional.

23. La réunion a pris note de ces informations.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORTS DE SITUATION DES PAYS PARTENAIRES LEADERS (LCPs)

24. La présidente a invité les Pays Partenaires Leaders de GloBallast (la Croatie et la Turquie) à présenter à la réunion les activités pertinentes menées dans leur pays quant aux eaux de ballast des navires et aux espèces envahissantes, en particulier celles conduites dans le cadre du Projet 'Partenariat GloBallast'.

25. Dans sa présentation, la Croatie a porté à la connaissance du groupe d'étude les activités nationales liées à l'établissement d'un groupe d'étude national ainsi que l'élaboration de la législation nationale. En outre, la Croatie a souligné l'importance d'une coopération sous-régionale entre les Etats adriatiques, en faisant particulièrement mention du processus de désignation de la Mer adriatique comme une zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) qui intègre des mesures de protection associées concernant la gestion des eaux de ballast des navires.

26. La Turquie a informé le groupe d'étude de l'achèvement du projet national de deux ans sur les eaux de ballast des navires qui contenait plusieurs axes de travail. L'accent a été mis sur les activités d'évaluation étendue des risques dans les ports turcs et sur l'élaboration de bases de données reliées à ces risques.

27. Faisant suite aux présentations de la Croatie et de la Turquie, les participants ont fait plusieurs observations. Il apparaît que certaines zones de la région méditerranéenne sont plus exposées aux risques que d'autres. Compte tenu des futurs acheminements de pétrole prévus, la situation s'aggraverait. Le fait est reconnu qu'actuellement, la seule façon de traiter la question est de mettre en œuvre la réglementation liée au renouvellement des eaux de ballast. A cet égard, il a également été admis que les zones se conformant à la réglementation 200 nm/200m étaient rares en mer Méditerranée et que les principales routes de navigation se situaient à l'intérieur de la zone des 50 nm. Si certains pays envisagent de contrôler les navires provenant de zones à risque, d'autres ont mis en relief le risque dû à la contamination secondaire engendrée par les voyages intra-méditerranéens. Ces éléments ont mis en évidence la nécessité d'adopter une approche commune.

28. La méthodologie utilisée pour l'évaluation des risques ainsi que la question des installations de réception portuaires des eaux de ballast des navires ont été discutées.

29. Chypre a réagi à certaines parties de la présentation de la Turquie, en exprimant son droit de soulever de plus amples réserves après avoir procédé à un examen plus approfondi.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORTS DE SITUATION DES PAYS PARTENAIRES (PCs) ET AUTRES INITIATIVES

30. La réunion a pris connaissance des activités entreprises en Egypte, en France, en Italie, au Monténégro et en Slovénie concernant les eaux de ballast des navires et des espèces envahissantes.

31. La Slovénie a présenté la coopération qui se déroule actuellement au sein de la Commission Trilatérale pour l'Adriatique, en citant en particulier les travaux actuellement menés par la sous-commission sur la gestion des eaux de ballast. La Slovénie a également mentionné les travaux réalisés dans le cadre de l'Initiative Adriatico-Ionienne.

32. Le représentant de la Commission européenne (CE) a déclaré que la position de la CE et de l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (EMSA) était d'aider à la mise en œuvre par les États membres de l'Union Européenne des stratégies liées à la gestion des eaux de ballast de navires, élaborées au sein d'accords régionaux.

33. Le directeur du CAR/PAP a souligné la nécessité d'intégrer les politiques liées à la gestion des eaux de ballast des navires à d'autres politiques régionales comme celles qui traitent de la protection de la biodiversité et de la gestion des zones côtières. Il a informé la réunion de la récente adoption du Protocole sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières, et des activités futures qui pourraient être entreprises dans le domaine des espèces envahissantes dans le cadre de ce Protocole.

34. La représentante du CAR/ASP a présenté brièvement les principaux éléments du Plan d'Action régional adopté en 2003 par les Parties contractantes à la convention de Barcelone concernant l'introduction des espèces et les espèces envahissantes dans la mer Méditerranée, ainsi que les principales activités entreprises pour mettre en œuvre ce Plan d'Action. Elle a précisé que le calendrier de mise en œuvre du Plan d'action avait été prolongé jusqu'en 2012, lors de 15^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Almeria, Espagne, 14-18 janvier 2008).

35. La réunion a pris note des activités et des autres initiatives réalisées par les Parties contractantes et les autres organisations.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE MANDAT POUR LE GROUPE D'ETUDE REGIONAL

36. Le directeur de REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.29/8 proposant le projet des Termes de référence pour le groupe d'étude de la région Méditerranée. Il a précisé que la formation du groupe d'étude de la région Méditerranée était la première étape pour l'élaboration d'une stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires.

37. Le représentant OMI-GloBallast a donné des informations à caractère général sur certaines parties du document liées à la mise en œuvre du Projet de partenariat GloBallast.

38. La réunion a décidé que la Croatie devait présider le Groupe d'Etude durant sa première session, à savoir jusqu'à sa seconde réunion prévue en 2010 ; la Turquie devant quant à elle présider la session présidence du Groupe d'Etude.

39. La réunion a également convenu de créer, en tant que de besoin, des groupes thématiques sur des sujets précis.

40. La réunion a débattu, amendé et adopté le document. La version des Termes de référence adoptée par la réunion figure à l'**Annexe IV** du présent rapport.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: ELEMENTS A INCLURE DANS LA STRATEGIE MEDITERRANEENNE SUR LA GESTION DES EAUX DE BALLAST

41. Le directeur de REMPEC a commenté le document REMPEC/WG.29/9 « Proposition d'éléments pouvant figurer dans une stratégie méditerranéenne sur la gestion des eaux de ballast des navires » et a souligné le besoin de mettre en place une stratégie régionale pour lutter efficacement contre le problème.

42. La présidente a invité le représentant OMI-GloBallast à présenter les expériences d'autres régions dans l'élaboration des éléments-clés incluse dans une stratégie régionale.

43. La présidente de la réunion a ensuite invité la réunion à examiner, commenter et s'accorder sur les éléments-clés pouvant figurer dans une stratégie méditerranéenne sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces envahissantes dans la région méditerranéenne.

44. Les membres du groupe d'étude régional, tout en admettant que le document présenté ne constituait pas un projet de stratégie en soi, ont décidé d'en utiliser certaines parties, à savoir les principes, les éléments-clés et le format qui étaient proposés dans le document, pour jeter les bases de la stratégie.

45. La réunion a également débattu du format du document et a convenu du fait que la stratégie devait inclure un plan d'action, y compris son mécanisme de révision.

46. Après de plus amples discussions, la réunion a convenu des principes, des éléments-clé et du format pour la stratégie, apparaissant en **Annexe V** du présent rapport et a donné des instructions au Secrétariat afin qu'il restructure ces éléments de manière cohérente.

47. La présidente, faisant mention de la décision d'établir des groupes thématiques, a demandé aux représentants des pays de se porter volontaire pour diriger ces groupes. Elle a également rappelé aux membres du groupe d'étude que ces groupes n'avaient pas pour mission de mettre en œuvre la stratégie mais celle d'élaborer le projet de texte.

48. L'**Annexe VI** du présent rapport donne la liste des pays qui se sont portés volontaires pour diriger les groupes thématiques établis.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER REGIONAL SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA GESTION DES EAUX DE BALLAST (EGYPTE, ALEXANDRIE, 14-17 AVRIL 2008)

49. Le REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.29/10 renfermant les Recommandations du Groupe des participants à l'atelier régional sur les questions relatives à la gestion des eaux de ballast des navires, qui s'est tenu en Alexandrie, en Egypte, du 14 au 17 avril 2008, et a également fait référence au rapport du cours de formation figurant dans le document REMPEC/WG.29/INF.7.

50. La réunion a recommandé de garder à l'esprit les recommandations du Groupe de participants lors de l'élaboration de la stratégie ainsi que dans les travaux menés par les groupes thématiques.

51. Le représentant OMI-GloBallast a informé la réunion que le documentaire OMI-BBC 'Invaders of the Sea' peut être mis à la disposition des pays afin d'être diffusé sur les chaînes nationales de télévision. Il a également précisé que les modules de l'atelier régional sur la gestion des eaux de ballast des navires avait été substantiellement modifiés depuis leur développement originel lors de la phase I de GloBallast. Les modules de ce Cours pouvaient être mis à la disposition des pays au profit des activités de renforcement des capacités. Il a recommandé qu'une évaluation des risques soit entreprise au niveau régional dès que possible, en exploitant les expériences des pays de la région.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

52. La Turquie a proposé d'accueillir la deuxième réunion du groupe d'étude régional GloBallast, prévue en 2010. Le directeur de REMPEC a proposé de saisir l'occasion de la prochaine réunion des Correspondants de REMPEC, qui doit se tenir en avril 2009, pour organiser, en marge de celle-ci, une réunion intersessions du Groupe, en consultation avec la présidente et du progrès des travaux des groupes thématiques. Il a précisé que les conclusions auxquelles était arrivé le Groupe seraient présentées à la réunion des Correspondants du REMPEC puis à la réunion des Parties contractantes à la convention de Barcelone.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

53. Le projet de rapport de la réunion, y compris ses annexes, a été adopté par la réunion.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA REUNION

54. La présidente a remercié les délégués pour leur active participation et a exprimé sa confiance dans le fait que le développement de la stratégie régionale était à présent en bonne voie.

55. Le représentant OMI-GloBallast a félicité la présidente pour l'excellence de sa présidence qui avait fait en sorte que les objectifs de la réunion soient atteints, et a fait part de ses remerciements au REMPEC, en tant qu'organisation régionale de coordination dans le cadre du Partenariat GloBallast, pour la synergie créée dans la région de la Méditerranée sur la question des eaux de ballast des navires. Il a également exprimé sa satisfaction pour l'excellente collaboration développée entre le REMPEC et le CAR / ASP.

56. Le représentant d'Israël, au nom de tous les participants, a également félicité la présidente ainsi que le gouvernement de la Croatie pour l'accueil chaleureux offert durant leur séjour à Dubrovnik.

57. Enfin, le directeur du REMPEC a appelé les membres du Groupe d'Etude à se montrer proactifs et à contribuer aux travaux afin de faire progresser le processus entamé. A cet égard, il a lancé un appel particulier aux Etats côtiers méditerranéens qui ont déjà ratifié ou accédé à la convention pour que ceux-ci partagent leurs expériences et connaissance. Il a félicité la réunion pour les travaux menés et a exprimé le souhait que la stratégie régionale soit développée et adoptée par les Parties contractantes à la convention de Barcelone le plus tôt possible.

58. La présidente a clôturé la réunion à 16h45 le vendredi 12 septembre 2008.

ANNEX(E) I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr. Arben MALOKU

Specialist of Maritime Transport Policies
Ministry of Public Works, Transport and Telecommunication
Square Skënderbej Nr. 5
1001 Tirana

Tel no: **+355 (4) 25 70 28**
Mobile: **+355 69 20 93 819**
Fax no: **+355 (4) 25 70 28**
E-mail: beni2000al@yahoo.com

BOSNIA & HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE

Mr. Admir CERIĆ

Executive Director
Hydro-Engineering Institute
Stjepana Toomica 1 St.
71000 Sarajevo

Tel no: **+387 (33) 212 466**
Mobile: **+387 61 109 061**
Fax no: **+387 (33) 207 949**
E-mail: admir.ceric@heis.com.ba

CROATIA / CROATIE

Capt. Mario BABIĆ

Assistant Minister
Ministry of the Sea, Transport and Infrastructure
Prisavlje 14
10000 Zagreb

Tel no: **+385 (1) 61 69 111**
Mobile:
Fax no : **+385 (1) 619 59 56**
E-mail: duska.grubisic@pomorstvo.hr

Mrs. Maja MARKOVČIĆ-KOSTELAC

Head of Legal and International Department
Directorate of Maritime Traffic, Maritime Domain and Ports
Ministry of Sea, Transport and Infrastructure
Prisavlje 14
10000 Zagreb

Tel no: **+385 (1) 61 69 070**
Mobile:
Fax no : **+385 (1) 619 59 56**
E-mail: maja.markovcic@pomorstvo.hr

CROATIA / CROATIE (cont.)

Ms. Nevia KRUŽIĆ

Head of Department for Sea and Soil Protection
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning
and Construction
Department for Sea and Soil Protection
Uzarska 2/1
51000 Rijeka

Tel no: **+385 (51) 213 499**
Mobile : **+385 (91) 1394 035**
Fax no: **+385 (51) 214 324**
E-mail: nevia.kruzic@mzopu.hr

Ms. Ivana MAROVIĆ

Expert Advisor
Ministry of Sea, Transport and Infrastructure
Harbour Master Office Split
Obala Lazareta 1
21000 Split

Tel no: **+385 (21) 345 656**
Mobile:
Fax no: **+385 (21) 345 656**
E-mail: ivana.marovic@pomorstvo.hr

Mr. Ante GUGIĆ

Expert Assistant
Minsitry of the Sea, Transport and Infrastructure
Prisavlje 14
10000 Zagreb

Tel no: **+385 (1) 61 69 418**
Mobile:
Fax no : **+385 (1) 61 69 069**
E-mail: ante.gugic@pomorstvo.hr

Mr. Hrvoje JURETIĆ

Junior Researcher
University of Zagreb
Faculty of Mechanical Engineering and Naval Architecture
Ivana Lucica 5
10000 Zagreb

Tel no: **+385 (1) 61 68 483**
Mobile:
Fax no: **+385 (1) 61 18 714**
E-mail: hrvoje.juretic@fsb.hr

CROATIA / CROATIE (cont.)

Mr. Nikola BEUSAN

Head of Inspection Division
Ministry of Sea, Transport and Infrastructure
Harbour Master Office Dubrovnik
Obala Stjepana Radica 37
20 000 Dubrovnik

Tel no: **+385 (20) 418 988**
Mobile:
Fax no: **+385 (20) 418 987**
E-mail: **nikola.beusan@pomorstvo.hr**

Ms. Marina HALUŽAN

Public Relations – Spokeswomen
Ministry of Sea, Transport and Infrastructure
Nazorova 61
10000 Zagreb

Tel no: **+385 (1) 37 84 594**
Mobile:
Fax no: **+385 (1) 37 84 521**
E-mail: **info@mmpi.hr**

Ms. Josipa Perica KOJUNDŽIĆ

Expert Assistant for Public Relations
Ministry of Sea, Transport and Infrastructure
Nazorova 61
10000 Zagreb

Tel no: **+385 (1) 37 84 594**
Mobile:
Fax no: **+385 (1) 37 84 521**
E-mail: **info@mmpi.hr**

CYPRUS / CHYPRE

Mr. Ioannis EFSTRATIOU

Marine Surveyor A
Department of Merchant Shipping
Ministry of Communications and Works
Kyllinis Street
CY-4007 Mesa Getonia
3305 Limassol

Tel no: **+357 (25) 848 100**
 +357 (25) 848 273
Mobile: **+357 99 692 622**
Fax no: **+357 (25) 848 200**
E-mail: **jefstratiou@dms.mcw.gov.cy**
 Johnef@cytanet.com.cy

EGYPT / ÉGYPTE

Captain Tarek SHAHIN ALY

Head of Central Administration of Marine Environment Affairs
Maritime Transport Sector
Ministry of Transport
4 Ptolemy Street
21514 Alexandria

Tel no: **+20 (3) 486 9654**
Mobile: **+20 (010) 171 2058**
Fax no: **+20 (3) 484 2096**
 +20 (3) 486 9654
E-mail: **tarekshahin1959@yahoo.com**

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Mr. Brian ELLIOTT

European Maritime Safety Agency (EMSA)
Avenida Dom João II, Lote 1.06.2.5
1998-001 Lisbon
Portugal

Tel no: **+351 (21) 1209 286**
Mobile: **+351 (21) 1209 261**
Fax no: **+351 (21) 1209 261**
Email: **BRIAN.ELLIOTT@emsa.europa.eu**

FRANCE / FRANCE

Mme. Sophie-Dorothee DURON

Pôle environnement maritime
Direction des affaires maritimes
Sous Direction des activités littorales et maritimes (LM3)
Ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durable
3 place de Fontenoy
75007 Paris

Tel no: **+33 (1) 44 49 80 09**
Mobile: **+33 (6) 63 56 81 85**
Fax no : **+33 (1) 44 49 83 17**
E-mail: **Sophie-Dorothee.Duron@developpement-durable.gouv.fr**

GREECE / GRECE

H.C.G. Konstantinos FOUNTOUKOS

Warrant Officer

3rd Section of M.E.P.D. – International Co-operation

Hellenic Republic – Ministry of Mercantile Marine, Aegean and Island Policy

Marine Environment Protection Directorate (MMMAIP/M.E.P.D.)

109 Ipsilantoy

18532 Piraeus

Tel no: **+30 (210) 419 13 04**

Mobile:

Fax no : **+30 (210) 422 04 40**

E-mail: dpthap@yen.gr

ISRAEL / ISRAËL

Captain Alexander GERSON

Principal Shipping Inspector

Administration of Shipping and Ports

Maritime and Shipping Inspectorate

Ministry of Transport

Itzhak Rabin Government Complex

15A Pal-Yam Str., Building B

P.O. Box 806 , Haifa 31999

Tel no: **+972 (4) 86320 80**

Mobile: **+972 (57) 725 1097**

Fax no: **+972 (4) 86321 18**

E-mail: alexg@mot.gov.il

ITALY / ITALIE

Dr. Roberto GIANGRECO

Officer

Division X - " Salvaguardia aree terrestri e costiere e gestione integrate della fascia costiera "

Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare

Via Cristoforo Colombo 44

00147 Rome

Tel no: **+39 (06) 5722 84 06**

Mobile: **+34 733 131 91**

Fax no: **+39 (06) 57 22 84 24**

E-mail: Giangreco.Roberto@minambiente.it

Lieutenant Commander Emilio CASALE

Capitano di Corvetta

Comando Generale delle Capitanerie di Porto – Guardia Costiera

Via Cristoforo Colombo 42/44

00147 Rome

Tel no: **+39 (06) 57 22 56 33**

Mobile: **+39 33842 112 36**

Fax no: **+39 (06) 57 22 56 79**

E-mail: casale.emilio@minambiente.it

LEBANON / LIBAN

Dr. Samih WEHBE
Ministry of Environment
Directorate General of Environment
Down Town Area
Lazarieh bld. 7th Floor
P.O. Box 11-2727
Beirut

Tel no: **+961 (1) 976 555 ext 440**
Mobile: **+961 3 43 43 46**
Fax no: **+961 (1) 976 530**
E-mail: s.wehbe@moe.gov.lb

MALTA / MALTE

Mr. Keon VELLA
Flag and Ports State Control Inspector
Merchant Shipping Directorate
Malta Maritime Authority
Maritime Trade Centre
Marsa MRS 1912

Tel no: **+356 (21) 250 360**
Mobile:
Fax no: **+356 (21) 241 460**
E-mail: keon.vella@mma.gov.mt

MONACO / MONACO

M. Pierre BOUCHET
Directeur Adjoint des affaires maritimes
Direction des affaires maritimes
Département de l'équipement, de l'environnement et de l'urbanisme
Quai Jean Charles Rey
B.P. 468
MC-98012 Monaco Cedex

Tel no: **+377 (-) 98 98 22 80**
Mobile: **+377 (06) 07 93 17 99**
Fax no: **+377 (-) 98 98 22 81**
E-mail: pbouchet@gouv.mc

MONTENEGRO / MONTENEGRO

Mr. Goran JURISIĆ

Maritime Safety Inspector
Harbour Master's Office
Ministry of Transport, Maritime Affairs and Telecommunications
Makedonska E13
85000 Bar

Tel no: **+382 (85)** 312 733
Mobile: **+382 (69)** 035 423
Fax no: **+382 (85)** 302 060
E-mail: mingo@cg.yu

Mrs. Vesna MACIĆ

Researcher
Institute of Marine Biology
P.O. Box 69
85330 Kotor

Tel no: **+382 (32)** 334 570
Mobile: **+382 (67)** 562 184
Fax no: **+382 (82)** 334 570
E-mail: vmacic@ibmk.org

Ms. Jelena KNEZEVIĆ

Senior Advisor, Head of Division for Strategic and Integration Processes
Ministry of Tourism and Environment
Government of Montenegro
Rimski trg 46
81000 Podgorica

Tel no: **+382 (81)** 228 516
Mobile : **+382(67)** 255 604
Fax no: **+382(81)** 234 168
E-mail : jelena.knezevic@gov.me
jelenaknezevic@cg.yu

SLOVENIA / SLOVENIE

Dr. Matej DAVID

Researcher /Lecturer
University of Ljubljana
Faculty of Maritime Studies and Transport
Pot pomorscakov 4
6320 Portoroz

Tel no: **+386 (5)** 67 67 306
Mobile:
Fax no **+386 (5)** 67 67 130
E-mail: matej.david@fpp.uni-lj.si

SPAIN / ESPAGNE

Capt. Fernando BLANCO
Ministry of Development
Directorate General of Merchant Marine
Marine Pollution Department.
c/Ruiz de Alarcón, 1
28071 Madrid

Tel no: **+34 (91) 597 91 81**
Mobile:
Fax no: **+34 (91) 597 92 35.**
E-mail: **fblanco@fomento.es**

SYRIA / SYRIE

Eng. Ali DAYOUB
Head of Marine Anti-Pollution Department
General Directorate of Ports
Ministry of Transport
P.O. Box 505,
Al Gazair Street
Lattakia

Tel no: **+963 (41) 473 876**
Mobile: **+963 (933) 738 625**
Fax no: **+963 (41) 475 805**
E-mail: **dayoub.ali@gmail.com**

TUNISIA / TUNISIE

M. Mourad GHORBEL
Chef de Service du Trafic Maritime
Direction Générale de la marine marchande
Ministère du Transport
Boulevard du 7 Novembre (Près de l'aéroport)
Tunis-Carthage
2035 Tunis

Tel no: **+216 (71) 772 110**
Mobile: **+216 (98) 227 531**
Fax no: **+216 (71) 806 413**
E-mail: **ghorbelmourad@yahoo.fr**

TURKEY / TURQUIE

Mr. Ömer TIKTIK

Head of Maritime Environment Division
Prime Ministry Undersecretariat for Maritime Affairs
General Directorate for Maritime Transport
GMK Bulvari No.128 - Kat 6
06570 Maltepe
Ankara

Tel no: +90 (312) 232 09 22
Fax no: +90 (312) 232 09 22
Mobile:
E-mail: omer.tiktik@denizcilik.gov.tr

Mr. Murat KORCAK

Engineer in Maritime Environment Division
Prime Ministry Undersecretariat for Maritime Affairs
General Directorate for Maritime Transport
Denizcilik Mustesarligi
GMK Bulvari No.128 - Kat 6
ODA: 603 Maltepe
Ankara

Tel no: +90 (312) 232 38 50 ext 2174
Mobile:
Fax no: +90 (312) 231 33 06
E-mail: murat.korcak@denizcilik.gov.tr

Mrs. Arzu OLGUN

Project Co-ordinator
Tubitak Marmara Arastirma Merkeri
Kimya ve Cevre Enstitise Gebre
Kocaeli

Tel no: +90 (262) 677 29 45
Mobile: +90 555 263 76 79
Fax no: +90 (262) 641 23 09
E-mail: arzu.olgun@mam.gov.tr

Ms. Meryem ARSLAN

Chemical Engineer
Ministry of Environment and Forestry
General Directorate of Environmental Management
Marine and Coastal Area Department
T.C. Çevre ve Orman Bakanlığı
Söğütözü Caddesi No: 14/E
Söğütözü
06560 Ankara

Tel no: +90 (312) 207 66 57
Mobile: +90 (532) 656 47 72
Fax no: +90 (312) 207 66 95
+90 (312) 207 64 46
Email: marslan@cevreorman.gov.tr
jmeryem@yahoo.com

OBSERVERS / OBSERVATEURS

CROATIA / CROATIE

Ms. Martina SORSA

Expert Advisor
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and Construction
Department for International Co-operation
Ulica Republike Austrije 14
10000 Zagreb

Tel no: **+385 (1) 37 82 186**
Mobile:
Fax no: **+385 (1) 37 17 149**
Email: **martina.sorsa@mzopu.hr**

WELCOMING AUTHORITIES / ACCUEIL DES PARTICIPANTS

CROATIA / CROATIE

Ms. Mira BUCONIĆ

County Prefect
Dubrovnik Neretva County
Gundulićeva poljana 1
20 000 Dubrovnik

Tel no: **+385 (20) 351 400**
Mobile:
Fax no: **+385 (20) 321 059**
Email: **zupan@edubrovnik.org**

Ms. Nike SUDAREVIĆ

Head of Department
City of Dubrovnik
Department of Physical Planning and Environmental Protection
Pred Dvorom 1
20 000 Dubrovnik

Tel no: **+385 (20) 351 810**
Mobile:
Fax no: **+385 (20) 351 839**
Email: **nsudarevic@dubrovnik.hr**

UNITED NATIONS ORGANIZATION / ORGANISATION DES NATIONS-UNIES

**INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO) / ORGANISATION MARITIME
INTERNATIONALE (OMI) - GLOBALLAST**

Dr. Jose MATHEICKAL

Chief Technical Advisor
Global Ballast Water Management Programme, Marine Environment Division
International Maritime Organization
4 Albert Embankment
London SE1 7SR
UNITED KINGDOM

Tel: + 44 (207) 587 3279
Fax: + 44 (207) 587 3210
Mobile: + 44 7876 688 329
E-mail: JMATHEIC@imo.org

**INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION – MARINE ENVIRONMENT
PROTECTION COMMITTEE (IMO-MEPC)**

Mr. Andreas CHRYSOSTOMOU

Chairman of IMO-MEPC
Department of Merchant Shipping
Ministry of Communications and Works
Kyllinis Street
CY-4007 Mesa Getonia
3305 Limassol
CYPRUS

Tel no: + 357 (25) 848 274
Mobile: + 357 9944 2549
Fax no: + 357 (25) 848 200
E-mail: achrysostomou@dms.mcw.gov.cy

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF MAP /
CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONAUX DU PAM

PRIORITY ACTIONS PROGRAMME/REGIONAL ACTIVITY CENTRE (PAP/RAC) /
PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES / CENTRE d'ACTIVITES REGIONAL

Mr. Ivica TRUMBIĆ

Director

Priority Actions Programme/Regional Activity Centre (PAP/RAC)

Kraj sv. Ivana 11

HR-21000 Split

CROATIA

Tel no: **+385 (21) 340 470**

Mobile: **+385 98 264 433**

Fax: **+385 21 340 490**

Email: ivica.trumbic@ppa.t-com.hr

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (RAC/SPA) /
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONAL POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES
(CAR/ASP)

Ms. Souha EL ASMI

Programme Officer

Regional Activity Centre for Specially Protected Areas (RAC/SPA)

Bd. du Leader Yasser Arafat

1080 Tunis

TUNISIA

Tel no: **+216 (71) 206 649**

+216 (71) 206 485

Mobile: **+216 22 64 29 34**

Fax no: **+216 (71) 206 490**

Email: souha.asmi@rac-spa.org

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN PARTNERS / NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS / PARTENAIRES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE /
ORGANISATIONS NON-GOUVERNMENTALES**

HELLENIC MARINE ENVIRONMENT PROTECTION ASSOCIATION (HELMEPA)

Mr. Costas TRIANTAFILLOU

Maritime Sector
Hellenic Marine Environment Protection Association (HELMEPA)
5 Pergamou Street
17121 N. Smyrni
Athens
GREECE

Tel no: **+30 (210) 934 30 88**
 +30 (210) 934 12 33
Mobile:
Fax no: **+30 (210) 935 847**
E-mail: **ctriantafillou@helimpepa.gr**
 helimpepa@helimpepa.gr

TURKISH MARINE ENVIRONMENT PROTECTION ASSOCIATION (TURMEPA)

Mr. Levent BALLAR

General Manager
Turkish Marine Environment Protection Association (TURMEPA)
Aziz Bey Sok No 26
Uskudar
Istanbul 34674
TURKEY

Tel no: **+90 (216) 310 93 01**
Mobile:
Fax no: **+90 (216) 343 21 77**
E-mail: **leventb@koc.com.tr**
 turmepa@turmepa.org.tr

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mr. Rachid TITOUAH

Interpreter
International Translation Agency Ltd.
80/1 Tigné Street
Sliema SLM 04
MALTA

Tel no: **+356 21 322 404**
 +356 21 333 642
Mobile:
Fax no: **+356 21 319 008**
E-mail: **corporate@itamalta.com**
 info@itamalta.com

Ms. Simona MARCHETTI

Interpreter
International Translation Agency Ltd.
80/1 Tigné Street
Sliema SLM 04
MALTA

Tel no: **+356 21 322 404**
 +356 21 333 642
Mobile:
Fax no: **+356 21 319 008**
E-mail: **corporate@itamalta.com**
 info@itamalta.com

Ms. Amel DUCRET

Translator
International Translation Agency Ltd.
80/1 Tigné Street
Sliema SLM 04
MALTA

Tel no: **+356 21 322 404**
 +356 21 333 642
Mobile:
Fax no: **+356 21 319 008**
E-mail: **corporate@itamalta.com**
 info@itamalta.com

SECRETARIAT / SECRETARIAT

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)
CENTRE REGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE
LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

HEBERT Frederic

Director

E-mail: fhebert@rempec.org

KHODJET EL KHIL Lilia

Programme Officer (Marine Environment Protection)

E-mail: lilia.khodjet@rempec.org

FARCHI Cristina

Programme Officer

E-mail : cfarchi@rempec.org

MANGION Michelle

Assistant to the Director

E-mail: mmangion@rempec.org

REMPEC
Maritime House
Lascaris Wharf
Valletta VLT 1921

Tel no: **+356 21 33 72 96/7/8**

Fax no: **+356 21 33 99 51**

E-mail : rempec@rempec.org

ANNEXE II

Liste des documents

DOCUMENTS DE TRAVAIL

REMPEC/WG.29/3/1/Corr.1	Ordre du jour provisoire (Soumis par le REMPEC).
REMPEC/WG.29/3/2	Ordre du jour provisoire annoté (Soumis par le REMPEC).
REMPEC/WG.29/3/3	Emploi du temps provisoire (Soumis par le REMPEC).
REMPEC/WG.29/3/4	Modèle à suivre par les Pays partenaires leaders (PPL) et les Pays partenaires (PP) pour leurs rapports de situation (Soumis par le REMPEC).
REMPEC/WG.29/4	Bref exposé sur le Partenariat GloBallast et sur le Plan d'implémentation du projet (PIP) (Soumis par l'OMI-GloBallast).
REMPEC/WG.29/5	État de mise en œuvre du Projet de Partenariat GloBallast dans la région de la Méditerranée (Soumis par le REMPEC et le CAR/ASP).
REMPEC/WG.29/6	<i>(rapports PPL – Croatie et Turquie).</i>
REMPEC/WG.29/7/1	Mise en œuvre des dispositions relatives à la gestion des eaux de ballast (français seulement) (Soumis par la France).
REMPEC/WG.29/7/2	Basic Information on the Coastal and Marine Environment in Egypt (Anglais seulement) (Soumis par l'Égypte).
REMPEC/WG.29/7/3	Italian activities in the Field of Ballast Water (Anglais seulement) (Soumis par l'Italie)
REMPEC/WG.29/8	Proposition de termes de référence pour la constitution d'un groupe d'étude régional sur le contrôle et la gestion des eaux de ballast des navires (Note de l'OMI-GloBallast et du REMPEC).
REMPEC/WG.29/9	Proposition d'éléments pouvant figurer dans une stratégie méditerranéenne sur la gestion des eaux de ballast des navires (Note de l'OMI-GloBallast et du REMPEC).
REMPEC/WG.29/10	Conclusions et recommandations du Groupe de participants à l'issue du cours général sur la gestion des eaux de ballast (Alexandrie, Égypte, 14 - 17 avril 2008 (Note du REMPEC).
REMPEC/WG.29/11	Rapport de la réunion.

DOCUMENTS D'INFORMATION

REMPEC/WG.29/INF.1/Rév.2	Liste des documents provisoire.
REMPEC/WG.29/INF.2	Liste des participants provisoire.
REMPEC/WG.29/INF.3	Proceedings – Global Project Task Force (GPTF) First Meeting (Soumis par l'OMI-GloBallast) (Anglais seulement).
REMPEC/WG.29/INF.4	Projet global FEM / PNUD / OMI: « <i>Partenariat pour aider les pays en développement à réduire le transfert D'organismes aquatiques nocifs</i>

via les eaux de ballast des navires (partenariat GloBallast) » – Plan d'implémentation du projet (PIP) - Région de la Méditerranée (Soumis par le REMPEC).

- REMPEC/WG.29/INF.5 Plan d'Action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée (Soumis par le CAR/ASP).
- REMPEC/WG.29/INF.6 Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction d'espèces non-indigènes et des espèces envahissantes marines en Méditerranée (Soumis par le CAR/ASP).
- REMPEC/WG.29/INF.7 Rapport de l'atelier régional sur les questions relatives à la gestion des eaux de ballast des navires, Alexandrie, Egypte, 14-17 avril 2008 (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.29/INF.8 Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast des navires et des sédiments, 2004 – Texte adopté par la Conférence (Soumis par l'OMI-GloBallast).
- REMPEC/WG.29/INF.9 Etude sur les flux du transport maritime en mer Méditerranée (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.29/INF.10 Secretariat of the Convention on Biological Diversity (CBD). Message of the Executive Secretary, Dr. Ahmed Djoghlaif on the occasion of the First GloBallast Regional Task Force Meeting, Dubrovnik, Croatia, 11-12 September 2008 (Soumis par la CBD) (Anglais seulement).

DOCUMENTS DE REFERENCE

- PNUE Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs.
- PNUE PAM Décision IG 17/6: Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée (UNEP(DEPI)/MED IG.17/10 Annexe V, pp. 181-182
- REMPEC Protocole relatif à coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée, 2002.
- REMPEC Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires.

ANNEXE III

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Bref exposé du partenariat GloBallast et du Plan de mise en œuvre du Projet.
5. Etat de la mise en œuvre du projet dans la région de la Méditerranée.
6. Rapports de situation des pays partenaires leaders (LCPs).
7. Rapports de situation des pays partenaires (PCs) et autres initiatives.
8. Projet de mandat pour le Groupe d'étude régional.
9. Eléments à inclure dans la Stratégie méditerranéenne sur la gestion des eaux de ballast.
10. Recommandations de l'Atelier régional sur les questions relatives à la gestion des eaux de ballast (Egypte, Alexandrie, 14-17avril 2008).
11. Questions diverses.
12. Adoption des minutes de la réunion.
13. Clôture de la réunion.

ANNEXE IV

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPE D'ÉTUDE RÉGIONAL SUR LE CONTRÔLE ET LA GESTION DES EAUX DE BALLAST DES NAVIRES

Le texte des termes de référence pour la constitution d'un groupe d'étude régional sur le contrôle et la gestion des eaux de ballast des navires (REMPEC/WG.29/8) a été amendé tel qu'il suit par la première réunion du groupe d'étude régional GloBallast.

TERMES DE RÉFÉRENCE
POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPE D'ÉTUDE RÉGIONAL
SUR LE CONTRÔLE ET LA GESTION DES EAUX DE BALLAST DES NAVIRES

1. **Vocation du groupe d'étude régional**

Le groupe d'étude doit être considéré comme un instrument régional de soutien, établi dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en vue de faciliter:

- i) L'entrée en vigueur de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et des sédiments des navires (Convention BWM), adoptée en 2004;
- ii) la conformité à ladite Convention et son application, ainsi que de ses directives, recommandations et pratiques, dans la toute la région de la Méditerranée;
- iii) la mise en oeuvre des activités du Projet Partenariat GloBallast, ainsi que des activités et des mesures décidées en vertu de la Stratégie régionale visant à réduire le transfert des organismes aquatiques nocifs et pathogènes par les eaux de ballast des navires et les sédiments (la Stratégie) et son Plan d'action; et
- iv) le partage d'expérience et la contribution aux travaux effectués au plan international dans le domaine de la gestion des eaux de ballast des navires et des espèces envahissantes.

2. **Engagements du groupe d'étude régional dans le contexte de la mise en oeuvre du Projet Partenariat GloBallast FEM / PNUD / OMI**

Dans le contexte de la mise en oeuvre du Projet Partenariat GloBallast FEM / PNUD / OMI, le groupe d'étude régional s'engage à:

- i) développer et adopter une Stratégie ainsi qu'un Plan d'action pour la mettre en oeuvre;
- ii) servir d'instrument de sensibilisation de toutes les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, ainsi que des autres parties prenantes intéressées, pour stimuler leur contribution au Projet Partenariat GloBallast;
- iii) fournir des orientations stratégiques et piloter la mise en oeuvre du Projet dans la région de la Méditerranée;
- iv) conseiller l'ORC (Organisation régionale coordonnatrice) quant à la gestion et la coordination des activités du Projet dans la région;
- v) rechercher des sources supplémentaires de financement des activités et des résultats du Projet;

- vi) soulever des problématiques et produire des rapports de situation régionale en vue des réunions du Groupe d'étude Global Project Task Force (GPTF);
- vii) analyser et évaluer les avancées du Projet et de ses composants;
- viii) créer des instruments d'interaction avec le secteur privé (industrie maritime, ports), les ONG et les autres parties prenantes (ex. Santé publique) pendant la mise en oeuvre du Projet; et
- ix) Identifier des mécanismes durables sur les plans national et régional pour régir les questions de gestion des eaux de ballast après la fin du Partenariat GloBallast.

3. **Engagements du groupe d'étude régional dans le contexte de la mise en oeuvre de la Stratégie et de son Plan d'action**

Dans le contexte de la mise en oeuvre de la Stratégie et de son Plan d'action, le groupe d'étude régional s'engage à superviser, coordonner et faciliter les efforts suivants :

- i) révision et mise à jour régulières de la Stratégie et de son Plan d'action, au regard des dernières avancées en matière de contrôle et de gestion des eaux de ballast sur les plans international et régional, tout en gardant à l'esprit la coopération sous-régionale existante;
- ii) promotion d'une approche harmonisée lors de l'élaboration de législations et procédures nationales et encouragement d'une coopération régionale, le cas échéant, en matière de contrôle et de gestion des eaux de ballast en vue de les harmoniser entre elles, dans le respect de la Convention BWM;
- iii) établissement d'un centre de regroupement et d'échange des informations sur les espèces aquatiques envahissantes transférées par les eaux de ballast dans la région, ainsi que sur les mesures de contrôle techniques et administratives adoptées aux niveaux national, régional et international;
- iv) développement et diffusion d'un programme de formation du personnel participant aux activités de contrôle et de gestion des eaux de ballast des navires;
- v) promotion de mesures visant à mieux sensibiliser le public aux questions relatives aux eaux de ballast et aux espèces aquatiques envahissantes;
- vi) coordination des études et activités de surveillance des espèces aquatiques envahissantes sur les plans national et régional;
- vii) coordination des activités d'évaluation des risques sur les plans national et régional, y compris la sélection des mesures de suivi appropriées et des interventions;
- viii) promotion de la recherche et du développement de techniques de traitement des eaux de ballast et de technologies et méthodologies de contrôle du transfert d'espèces aquatiques envahissantes;

- ix) conclusion d'un accord régional sur l'harmonisation des systèmes de contrôle et d'application de la conformité et conseil aux différents pays en vue de l'adaptation et de la mise en oeuvre desdits systèmes sur le plan national;
- x) identification et réservation des ressources adéquates pour mettre en oeuvre les activités relatives à la Stratégie et à son Plan d'action au niveau des organisations régionales concernées, des Parties contractantes de la Convention de Barcelone, des industries portuaires et maritimes régionales et internationales, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, et des programmes de coopération technique;
- xi) obtention de garanties de la part des sources d'autofinancement de la région que les activités pourront être financées et poursuivies sur le long terme.

4. **Constitution et fonctionnement du groupe d'étude régional**

4.1 **Constitution du groupe d'étude**

- i) le groupe est établi par les Correspondants nationaux (CN) du Projet Partenariat GloBallast désignés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone;
- ii) le groupe prend la forme d'un groupe de travail;
- iii) le groupe de travail peut décider d'établir des groupes thématiques travaillant sur des sujets spécialisés.

4.2 **Composition du groupe d'étude**

- i) le groupe d'étude se compose des Correspondants nationaux (CN) du Projet Partenariat GloBallast ou des représentants désignés d'une Agence nationale de direction (AND) identifiée par une Partie contractante;
- ii) siègent également au groupe d'étude et soutiennent ses activités les organisations compétentes, à savoir l'Organisation maritime internationale (OMI), le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) et le Centre d'Activités Régional pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP);
- iii) des représentants des principales parties prenantes (ex. autres accords régionaux intéressés, industries, communautés scientifiques, universitaires, ONG, etc.) pourront être invités à assister aux réunions du groupe d'étude, au besoin.

4.3 **Président et secrétaire du groupe d'étude**

- i) les représentants des pays membres du groupe d'étude assureront la présidence du groupe d'étude à tour de rôle, à commencer par ceux des Pays Partenaires Leaders (PPL) de GloBallast pour les deux premiers mandats de la présidence;

- ii) l'ORC (Organisation régionale coordonnatrice) servira de Secrétariat au groupe d'étude et pour chacune de ses réunions.

4.4 **Modus operandi**

- i) le groupe d'étude et les groupes thématiques mènent leurs travaux par correspondance et organisent des réunions sur des questions techniques en tant que de besoin;
- ii) le président du groupe d'étude coordonne également les travaux réalisés par correspondance et une fois que le groupe d'étude établit des groupes thématiques, ce groupe d'étude leur désignera un président;
- iii) le groupe d'étude se réunira trois fois (au cours des années 2008, 2010 et 2012) dans le cadre du Projet Partenariat GloBallast au cours de la préparation de la Stratégie et de son Plan d'action et en vue de leur adoption;
- iv) à plus long terme, des réunions seront organisées au moins une fois par an pour évaluer les avancées relatives à la mise en oeuvre de la Stratégie et de son Plan d'action;
- v) le groupe d'étude devra analyser régulièrement les présents Termes de Référence et les réviser en tant que de besoin.

4.5 **Comptes rendus**

- i) Le groupe d'étude, par la voie de son Secrétariat, devra rendre compte aux réunions des Correspondants du REMPEC de l'état d'avancement du projet et de la mise en oeuvre de la Stratégie et de son Plan d'action, et formuler les recommandations et des propositions qu'ils jugeront appropriés;
- ii) Le groupe d'étude, par la voie de son Secrétariat, rendra également compte de ces avancées au niveau des instances et forums internationaux pertinents.

ANNEXE V

PRINCIPES ET ÉLÉMENTS POUR UNE STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE SUR LA GESTION DES EAUX DE BALLAST DES NAVIRES

I. Principes applicables à une Stratégie régionale

Les principes suivants peuvent être adoptés pour le développement d'une Stratégie régionale:

- a) Elle doit être compatible avec le droit coutumier international, les dispositions de l'OMI, autrement dit les obligations, recommandations pertinentes et autres interprétations reconnues, les systèmes ayant fait leurs preuves, les connaissances validées et, si possible, les « meilleures pratiques » acceptées. S'il manque toujours des connaissances ou que les travaux ne sont pas finalisés, il faudra le noter.
- b) Elle doit être mise en place sous l'égide de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, en tenant compte des politiques- et décisions du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) pertinents, en particulier de la décision IG 17/6 liée à la mise en œuvre de l'approche écosystémique.
- c) Elle doit être développée en partenariat avec, et avec la participation de, tous les pays de la région, en impliquant toutes les principales parties prenantes.
- d) Les activités liées à la Stratégie régionale doivent être en accord avec les Stratégies nationales de chaque pays de la région (finalisées ou en cours de développement).
- e) Elle doit réunir les « meilleures pratiques » tirées de l'expérience mondiale de la question à ce jour, ainsi que les besoins et circonstances spécifiques de la région Méditerranée et de ses sous-régions.
- f) Elle doit tenir compte des intérêts nationaux de chaque pays de la région, spécifiés dans leur Stratégie nationale pour la gestion des eaux de ballast, y compris des préoccupations et attentes légitimes de toutes les parties prenantes impliquées directement ou indirectement.
- g) Elle doit prendre en compte les circonstances environnementales, maritimes et autres, spécifiques de la région méditerranéenne.
- h) La gestion des eaux de ballast doit être considérée comme faisant partie des politiques plus globales en vigueur dans la région méditerranéenne relatives aux espèces invasives et aux océans/côtes, et comme un élément à part entière des régimes effectifs de politique environnementale dans la région.
- i) À tous les stades de conception, la Stratégie devra reconnaître le caractère essentiel de l'industrie maritime pour le commerce international et le bien-être économique de la région.
- j) À chaque étape de développement et d'application de la Stratégie, les Parties ne devront pas perdre de vue que toutes les pratiques BWM doivent être sûres, commodes, économiques et saines pour l'environnement.
- k) La Stratégie devra faire l'objet d'examens périodiques (au moins une fois par an) afin de tenir compte des nouveaux problèmes identifiés, des conclusions des activités de recherche et développement (R&D) et de l'expérience acquise en termes de pratique et de gestion.

- l) Les représentants de l'instrument de coordination régional devront se réunir régulièrement pour évaluer les avancées de l'application et garantir la compatibilité avec le droit coutumier international, les dispositions de l'OMI, autrement dit les obligations et recommandations, et autres interprétations reconnues, pour tenter de standardiser l'approche au niveau mondial.
- m) Elle doit tenir compte des objectifs d'autres stratégies mises en place dans les régions voisines.

II. Principaux éléments pour la stratégie méditerranéenne

1. Les principaux éléments suivants pourront figurer dans la Stratégie régionale pour la Méditerranée:

- a) Évaluation approfondie des questions relatives aux organismes aquatiques nuisibles et pathogènes à travers les eaux de ballast et sédiments des navires et leurs effets sur la région méditerranéenne.
- b) Revue des mécanismes et instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux pertinents et toute autre initiative ;
- c) Revue des expériences et des recherches relatives à la gestion des eaux de ballast des navires, dans la région méditerranéenne.
- d) Harmonisation d'un régime BWM, à savoir un ensemble de règles et leurs dispositions opérationnelles pour la gestion des eaux de ballast des navires dans la région, sur la base des exigences de l'OMI et autres exigences pertinentes, avec le détail des responsabilités des principales parties prenantes.
- e) Sensibilisation du public.
- f) Etablissement d'un mécanisme commun ('Clearing house') pour échanger des informations sur la situation de l'environnement marin ainsi que des mesures de contrôle et de prévention prises par les pays de la région.
- g) Système uniforme de surveillance régionale du profil des espèces au niveau de chaque port pour garantir la compatibilité à l'échelle régionale.
- h) Système régional de renforcement des capacités, du transfert des connaissances et de formation du personnel impliqué dans la gestion des eaux de ballast et dans des questions liées.
- i) Procédures harmonisées intégrées à un système de contrôle de la conformité et de l'application, lequel serait prêt à être mis en oeuvre par tous les pays de la région.
- j) Instrument d'analyse/évaluation pour garantir le bon fonctionnement de la Stratégie.
- k) Un plan d'action de mise en oeuvre doit également faire partie intégrante de la Stratégie.

2. Pour résumer, il est généralement admis que toute disposition institutionnelle régionale pour la gestion des eaux de ballast doit inclure:

- a) Un instrument consultatif impliquant les principales parties prenantes des pays de la région.
- b) Liaison intergouvernementale entre les pays de la région.

- c) L'harmonisation des dispositions opérationnelles.
- d) Des instruments disponibles en permanence pour la communication et le partage d'informations afin d'éviter la duplication dans des structures parallèles.

III. Format proposé

1. Il n'existe pas de réelles directives pour la présentation d'une Stratégie. Mais, d'après l'expérience des mers régionales ayant développé des accords régionaux, les recommandations suivantes permettent d'obtenir un format approprié:

Introduction et contexte: description du problème, rappel de l'importance de la gestion des eaux de ballast dans la diminution de l'introduction d'organismes aquatiques nocifs et pathogènes, et récapitulatif des efforts déployés jusque là aux niveaux international, régional ou sous-régional, y compris les aspects législatifs et techniques.

Objectifs: en quoi consiste la stratégie et quels sont les objectifs fixés (ex. encadrer les activités liées aux eaux de ballast des navires dans la région; faciliter les préparatifs en vue de l'introduction de nouvelles procédures de réglementation internationales et nouvelles technologies, et stimuler la concertation régionale pour la protection de l'environnement marin).

Conditions environnementales de la région: description des spécificités géographiques, environnementales et économiques de la région, ainsi que des menaces passées, présentes et anticipées liées à l'introduction d'organismes aquatiques nocifs et pathogènes.

Mécanismes et instruments régionaux en place: description des règles, structures et instruments en place pour la concertation régionale dans la zone sur les questions de gestion des ressources maritimes et côtières et de la protection de l'environnement. Il peut s'agir d'instruments juridiques régionaux (Conventions et Protocoles) ou d'autres programmes régionaux comportant des éléments sur la pollution maritime par les navires et les espèces aquatiques invasives. Pour ce qui concerne la région méditerranéenne, il faudra tenir compte du Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée, adopté en 2003 lors de la 13ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Ce Plan d'action est reproduit dans le document REMPEC/WG.29/INF.5. Le CAR/ASP a ensuite développé une série de directives sur la gestion des espèces invasives, pertinentes pour la gestion des eaux de ballast de navires, à savoir les « Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction d'espèces non-indigènes et des espèces envahissantes marines en Méditerranée », reproduites dans le document REMPEC/WG.29/INF.6, ainsi qu'un « Guide pour l'analyse des risques et l'évaluation des impacts des introductions d'espèces non-indigènes ». Il faudra également prêter attention à la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires, laquelle traite de la problématique des installations portuaires de réception des eaux de ballast et sédiments de navires (objectif 1.4 Mise à disposition d'installations de réception portuaires). Cette Stratégie a été développée par le REMPEC et adoptée lors de la 14ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (organisée à Portoroz, en Slovénie, du 8 au 11 novembre 2005).

Activités principales: fournir une liste des activités planifiées et en cours pour l'application de la Stratégie régionale, y compris les « principaux éléments » cités précédemment.

Financement de la Stratégie: indiquer les possibilités de financement (international, régional, national) pour faire appliquer la Stratégie.

Dispositions pour la concertation: description des dispositions inter-institutionnelles pour l'application de la Stratégie et présentation de l'instrument d'analyse/évaluation.

2. La Stratégie régionale et le Plan d'action correspondant pour son application devraient être adoptés par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone.

ANNEXE VI

Pays chefs de file et groupes thématiques

Pays chef de file	Groupes thématiques	Éléments clés pertinents
Turquie	Groupe Evaluation des Risques	<ul style="list-style-type: none"> a) Évaluation approfondie des questions relatives aux organismes aquatiques nuisibles et pathogènes à travers les eaux de ballast et sédiments des navires et leurs effets sur la région méditerranéenne. c) Revue des expériences et des recherches relatives à la gestion des eaux de ballast des navires, dans la région méditerranéenne.
Croatie	Groupe Aspects Juridiques	<ul style="list-style-type: none"> b) Revue des mécanismes et instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux pertinents et toute autre initiative.
Chypre	Groupe Renforcement des Capacités	<ul style="list-style-type: none"> h) Système régional de renforcement des capacités, du transfert des connaissances et de formation du personnel impliqué dans la gestion des eaux de ballast et dans des questions liées.
Italie	Groupe Politiques de Mise en œuvre et Suivi	<ul style="list-style-type: none"> d) Harmonisation d'un régime BWB, à savoir un ensemble de règles et leurs dispositions opérationnelles pour la gestion des eaux de ballast des navires dans la région, sur la base des exigences de l'OMI et autres exigences pertinentes, avec le détail des responsabilités des principales parties prenantes. g) Système uniforme de surveillance régionale du profil des espèces au niveau de chaque port pour garantir la compatibilité à l'échelle régionale.